

Le projet Terre Commune

Pour une décolonisation réelle, une paix durable, une prospérité partagée.

Terre Commune propose une voie nouvelle pour la Nouvelle-Calédonie : sortir du face-à-face « indépendance contre maintien » en traitant la question réelle — le partage de la terre, des ressources et de la valeur.

Les chiffres clés

81,86 %	de foncier public et coutumier Part du foncier cadastré relevant des collectivités publiques et des terres coutumières, susceptible d'être coordonnée par la Foncière Kanak. Source : cadastre ADRAF 2025.
18,14 %	de propriété privée Part de la propriété privée existante, reconnue et sécurisée par le projet, sans remise en cause des titres. Source : cadastre ADRAF 2025.
111 860	Kanak recensés Nombre indicatif de personnes de statut civil coutumier kanak, base de calcul de l'actionnariat de la Foncière.
5 ans	par mandat d'administration Durée proposée pour les mandats du conseil d'administration de la Foncière Kanak, élu par les associés.

Les six chapitres du projet

- 01 — Pourquoi une nouvelle voie ?
- 02 — Ce que la décolonisation doit changer concrètement
- 03 — La terre comme réponse politique
- 04 — La reconnaissance du peuple premier
- 05 — La sécurité juridique pour tous
- 06 — Le développement économique comme condition de paix

01. Pourquoi une nouvelle voie ?

Depuis les accords de Matignon, d'Oudinot et de Nouméa, le partage du pouvoir a avancé. Mais le partage réel de la terre, des ressources et de la valeur reste au cœur de la question calédonienne. Terre Commune propose de traiter cette question sans brutalité, sans revanche et sans effacement de personne.

02. Ce que la décolonisation doit changer concrètement

Une décolonisation réelle ne se limite pas aux symboles. Elle se traduit par un transfert effectif du patrimoine foncier et par une maîtrise locale des ressources, dans un cadre juridique clair et stable.

03. La terre comme réponse politique

La terre est à la fois mémoire, identité et économie. En faire l'objet d'un transfert organisé permet de répondre à une revendication historique tout en créant un actif économique durable au service de tous.

04. La reconnaissance du peuple premier

La reconnaissance du peuple premier est le socle moral du projet. Elle s'accompagne d'un dispositif concret — la Foncière Kanak — qui donne corps à cette reconnaissance dans le droit et dans l'économie.

05. La sécurité juridique pour tous

En contrepartie de la reconnaissance foncière, le projet garantit la propriété privée existante et les droits des habitants durablement établis. Personne ne perd ses droits : ils sont clarifiés et sécurisés.

06. Le développement économique comme condition de paix

La paix civile suppose des perspectives concrètes : emploi, formation, entreprises, valeur locale. Le projet fait du foncier et des ressources un moteur de développement au bénéfice de toutes les communautés.

La Foncière Kanak

Cœur du dispositif : la **Société Foncière du Peuple Kanak de Nouvelle-Calédonie** est une structure indépendante, détenue par les Kanak, chargée de porter et de gérer un patrimoine foncier majeur dans une logique de long terme et d'intérêt général.

Rôle

Porter le foncier transféré, en assurer une gestion responsable et en faire un actif au service du développement calédonien.

Gouvernance

Un conseil d'administration élu pour cinq ans par les associés, contrôlé par une assemblée générale et des comptes audités.

Droits des associés

Chaque Kanak né en Nouvelle-Calédonie détient une action ou part, avec un droit de vote égal — une personne, une voix.

Baux

Le foncier est valorisé par des baux de long terme, lisibles et sécurisants pour les exploitants, entreprises et habitants.

Revenus

Loyers, redevances minières et revenus du domaine maritime alimentent l'investissement local et un fonds pour l'avenir.

Vision de long terme

Une gestion patrimoniale pensée sur plusieurs générations, qui privilégie l'investissement durable à la rente immédiate.

Note de synthèse — Terre Commune, mai 2026. Les données chiffrées sont issues du cadastre ADRAF 2025 et du Baromètre foncier de la DTISI-SGT.